



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
11	5	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 4
Contre : 6
Abstention :

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, à huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Obsonville, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances dans le respect des règles sanitaires actuelles, sous la présidence de Madame BRIDET Hélène, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. Hervé COURTOIS, Mme Herminia COUSIN, M. GUINET Nicolas, M. HOARAU Philippe, et Mme BRIDET Hélène

Pouvoirs de : Mme Lucile BRIDET à Mme Hélène BRIDET, Mme GUINET Marie-Cécile à M. GUINET Nicolas, Mme DUPONT Marylène à M. HOARAU Philippe, Mr APRILE Bernard à Mme COUSIN Herminia, et Mr PRUD'HOMME Grégory à Mr COURTOIS Hervé

Secrétaire de séance : Mme COUSIN Herminia

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture de Fontainebleau
Le : 16/04/2025
Et Publication ou notification du :
16/04/2025

D2025.04.08 –AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET COMMUNAL 2024

Absence de quorum lors de la séance du 9 avril 2025

Après avoir entendu, approuvé et adopté les comptes de Gestion et Compte Administratif,

Considérant que toutes les opérations ont été régulièrement effectuées,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif 2024 fait apparaître un excédent d'exploitation de 47 826.05 € mais un total à affecter de 67 176.05 € grâce aux résultats antérieurs reportés de l'année 2023, et un excédent d'investissement 2024 de 1 213.21 € mais un total à affecter de 73 773.98 € grâce au solde d'exécution cumulé d'investissement de l'année 2023,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

67 176.05 € à l'article 002 – excédent antérieur reporté – Section de fonctionnement.

73 773.98 € à l'article 001 – excédent antérieur reporté – Section d'investissement.

Pour rappelle les Restes à réaliser pour 2024 sont : 9 060.50€ en dépenses et 34 693.08€ en recettes

L'affectation du résultat 2024 n'est pas approuvée et n'est pas adoptée à la majorité

Présents : 5 – Procuration : 5 – Votants : 10 – Pour : 4 – Contre : 6 – Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 14/04/2025

Le Maire, Hélène BRIDET

